



Municipalité de Saint-Boniface

Formulaire de demande d'aide financière, dons, commandites, gratuités

Madame, Monsieur,

La municipalité de Saint-Boniface est fleurissante et nous sommes fière d'encourager les organismes, associations et bénévoles. Nous sommes soucieux de fortifier le sentiment d'appartenance de nos citoyens en supportant divers événements.

Nous privilégions les organismes, individus et événements de Saint-Boniface joignant le plus grand nombre de nos citoyens. Une alternance entre les organismes receveurs est de mise. Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre dévouement et de votre engagement envers votre communauté.

Pour déposer une demande d'aide financière, d'un prêt de salle, d'équipement ou la fourniture de main d'œuvre, vous devez remplir dûment le présent formulaire. Ce dernier est aussi disponible sur le site internet de la municipalité de Saint-Boniface. Vous pouvez le déposer à la réception de l'hôtel de ville ou par courriel à clemay@ville.saint-boniface.ca .

Jacques Caron, directeur général

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Nom du demandeur ou de l'organisme : _____

Personne ressource ou répondant : _____

Adresse de correspondance : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Site internet (s'il y a lieu) : _____

Description de l'organisme :

But de la demande

Nature et caractère de l'activité ou de la demande (cochez s'il vous plaît)

- communautaire humanitaire éducatif culturel
- sportif levée de fond individuelle
- gratuité de salle autre, précisez : _____

Catégorie :

- mineur groupe d'âge _____ adulte
- subvention annuelle activité spéciale
- association communautaire autre, précisez _____

Veillez retourner votre demande à : Céline Lemay, directrice des loisirs/Municipalité de Saint-Boniface
140 rue Guimont Saint-Boniface G0X 2L0 819-535-3811 poste 3102 clemay@ville.saint-boniface.ca

La capacité du gymnase est de 225 personnes, si vous utilisez aussi la salle de L'Âge D'Or, la capacité maximale est de 375 personnes. Les sorties d'urgence doivent être libres en tout temps. Les jeux gonflables sont interdits à l'intérieur des locaux du centre municipal.